Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 029-212901144-20251128-2025_47-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE LANNEANOU

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 novembre 2025

Délibération n°2025-47

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Lannéanou, légalement convoqué le vingt-et-un novembre, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé SAINT JALM, Maire.

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 8
Date de Convocation : 21/11/2025
Date d'Affichage :
Date de Publication ou Notification : 02/12/2025

Présents : Hervé Saint JALM, Morgane LEGLAND, Stéphanie PHILIPPE, Ghislaine PORCHER, Jean-Claude OLLIVIER, Gabriel GENTRIC, Ludwig KERBRAT, Jörg TWARZ.
Absents : Ludovic CHALONY, Angéline LE FLOCH, Fabien HUGUET.
Procurations : néant

Monsieur Jean-Claude OLLIVIER a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Contrat d'assurance sur les risques statutaires

L'assurance statutaire consiste à garantir à l'employeur public le versement ou le remboursement de charges qui lui incombent dans le cadre des risques liés à l'indisponibilité physique de ses agents.
Le contrat actuel arrivant à échéance au 31/12/2025, il convient de le renouveler. Au regard des offres, dont celle du contrat de groupe via le CDG, il est proposé de valider la proposition de l'actuel assureur, plus avantageuse.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la proposition de contrat ;
AUTORISE le Maire à le signer.

Fait à Lannéanou, le 2 décembre 2025

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude OLLIVIER

Le Maire,
Hervé SAINT JALM

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.